



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CAUDRESIS-CATESIS
Extrait du Registre des délibérations
du Conseil communautaire

Séance du 04 juillet 2023

Date de convocation : 26 juin 2023
Nombre de conseillers en exercice : 74
Président de séance : M. Serge SIMEON

L'an deux mille vingt-trois, le quatre juillet à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis se sont réunis à La Fabrique de Beauvois-en-Cambrésis, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis.

Objet : Délibération 2023/71 portant désignation du secrétaire de séance et approbation du procès-verbal de la réunion de Conseil Communautaire du 06 avril 2023

Membres présents (55 titulaires et 3 suppléants) : BASQUIN Alexandre, PORTIER Carole, WAXIN Vincent, MACAREZ Jean-Félix, HERBET Yannick, MÉRESSE DELSARTE Virginie, GAVE Nathalie, OLIVIER Jacques, SOUPLY Paul, DUDANT Pierre-Henri, MOEUR Sébastien, FORRIERES Daniel, BALÉDENT Matthieu, BRICOUT Frédéric, COLLIN Denis, DOYER Claude, MATON Audrey, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie, POULAIN Bernard, PRUVOT Brigitte, RICHOMME Liliane, THUILLEZ Martine, TRIoux COURBET Sandrine, GOETGHELUCK Alain, RAMETTE Jean-Marc (S), PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, GERARD Jean-Claude, GOSSART Jean-Marc (S), LEFEBVRE Bertrand, BASQUIN Etienne, DEMADE Aymeric, CLERC Sylvie, DAVOINE Matthieu, MODARELLI Joseph, PLATEAUX Stéphanie, PORCHERET Didier, SIMEON Serge, PAQUET Pascal, LEONARD Julien, MERIAUX Christelle, PLATEAU Marc, DUTILLEUL Yannick (S), HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, HAVART Ludovic, VILLAIN Bruno, HALLE Sylvain, NOIRMAIN Augustine, RICHEZ Jean-Pierre, GODELIEZ NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, QUONIOU Henri, RICHARD Jérémy, DOERLER-DESENNE Axelle, MAILLY Chantal, MÉLI Jérôme, LEDUC Brigitte

Membres ayant donné procuration (4) : BERANGER Agnès à TRIoux COURBET Sandrine, RIQUET Alain à RICHOMME Liliane, MANESSE Joëlle à SIMEON Serge, GERARD Pascal à BRICOUT Frédéric

Membres excusés (5) : BACCOUT Fabrice, MARECHALLE Didier, LESNE-SETIAUX Monique, JUMEAUX Stéphane, QUEVREUX Patrice

Membres absents (7) : LOIGNON Laurent, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, BONIFACE Didier, HISBERGUE Antoine, PLET Bernard, GOURAUD Francis

Secrétaire de séance : RICHARD Jérémy

Délibération 2023/71 portant désignation du secrétaire de séance et approbation du procès-verbal de la réunion de Conseil Communautaire du 06 avril 2023

Conformément à l'article L5211-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil communautaire sont invités à :

- Désigner un secrétaire de séance
- Valider le procès-verbal de la réunion du 06 avril 2023.

L'ensemble des délibérations sont consultables sur le site internet : www.caudresis-catesis.fr.

M. Jérémie RICHARD est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 06 avril 2023 est validé.

Adoptée à l'unanimité

Annexe(s) - Procès-verbal du Conseil Communautaire – Séance du 06 avril 2023

Acte certifié exécutoire Transmission en Sous-Préfecture le 10/07/2023 Publication le 10/07/2023	<i>Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits</i> Pour expédition conforme Le Président de séance, Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS Conseiller Régional Serge SIMEON 
---	---

IMPORTANT - DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CAUDRESIS-CATESIS
Procès-verbal du Conseil communautaire

Séance du 06 avril 2023

Date de convocation : 30 mars 2023
Nombre de conseillers en exercice : 74
Président de séance : M. Serge SIMEON

L'an deux mille vingt-trois, le six avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis se sont réunis au foyer rural de Saint-Hilaire-lez-Cambrai, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis.

Membres présents : PORTIER Carole, WAXIN Vincent, BACCOUT Fabrice, HERBET Yannick, MÉRESSE DELSARTE Virginie, GAVE Nathalie, SOUPY Paul, DUDANT Pierre-Henri, MOEUR Sébastien, MARECHALLE Didier, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, LEDUC Brigitte, FORRIERES Daniel, BERANGER Agnès, BRICOUT Frédéric, COLLIN Denis, DOYER Claude, HISBERGUE Antoine, MATON Audrey, POULAIN Bernard, RICHOMME Liliane, RIQUET Alain, THUILLEZ Martine, GOETGHELUCK Alain, DÉPREZ Marie-Josée, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, PLET Bernard, GOSSART Jean-Marc (S), PLUCHART Christophe (S), BASQUIN Etienne, DEMADE Aymeric, CLERC Sylvie, DAVOINE Matthieu, MANESSE Joëlle, PLATEAUX Stéphanie, PORCHERET Didier, SIMEON Serge (à l'exception de la délibération 2023/55), PAQUET Pascal, LEONARD Julien, MERIAUX Christelle, LESNE-SETIAUX Monique, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUIERE Laurence, GOUVART Michel (S), VILLAIN Bruno, HALLE Sylvain, NOIRMAIN Augustine, GERARD Pascal, GODELIEZ NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, QUONIOU Henri, JUMEAUX Stéphane, RICHARD Jérémy, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice

Membres ayant donné procuration : BASQUIN Alexandre à PORTIER Carole, OLIVIER Jacques à GAVE Nathalie, BALÉDENT Matthieu à THUILLEZ Martine, BONIFACE Didier à POULAIN Bernard, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie à BRICOUT Frédéric, PRUVOT Brigitte à RICHOMME Liliane, MODARELLI Joseph à HENNEQUART Michel, HAVART Ludovic à SIMEON Serge (à l'exception de la délibération 2023/55)

Membre excusés : LOIGNON Laurent, PLATEAU Marc

Membres absents : MACAREZ Jean-Félix, TRIUX COURBET Sandrine, GERARD Jean-Claude, RICHEL Jean-Pierre, MAILLY Chantal, MÉLI Jérôme

Secrétaire de séance : RICHARD Jérémy

Ordre du jour :

- Question n°2023/1 : Délibération 2023/47 portant désignation du secrétaire de séance et approbation du procès-verbal de la réunion de Conseil Communautaire du 07 mars 2023
- Question n°2023/2 : Délibération 2023/48 actant la présentation du diagnostic du projet de territoire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis (CA2C)
- Question n°2023/3 : Délibération 2023/49 portant information des décisions du Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis, dans le cadre de ses délégations, conformément à la délibération n°2020/63 du 10 juillet 2020
- Question n°2023/4 : Délibération 2023/50 portant autorisation de cession de terrains, sis ZAC Vallée Hérie, au profit de l'entreprise SAS ARTOIS MOTOCULTURE, par le biais de la SCI COURBOIS-DUMUR
- Question n°2023/5 : Délibération 2023/51 portant octroi de subventions aux entreprises du territoire dans le cadre de l'aide à la création d'entreprise, de l'aide au développement des Très Petites Entreprises (TPE) et de l'aide à l'immobilier d'entreprise
- Question n°2023/6 : Délibération 2023/52 portant annulation d'octroi de subvention aux profits d'entreprises du territoire
- Question n°2023/7 : Délibération 2023/53 portant communication des indemnités des élus de la CA2C
- Question n°2023/8 : Délibération 2023/54 portant adoption des comptes de gestion pour l'exercice 2022
- Question n°2023/9 : Délibération 2023/55 portant adoption des Comptes Administratifs pour l'exercice 2022
- Question n°2023/10 : Délibération 2023/56 portant affectation des résultats des budgets l'exercice 2022
- Question n°2023/11 : Délibération 2023/57 portant sur les taux de fiscalité pour l'exercice 2023
- Question n°2023/12 : Délibération 2023/58 Budget principal – Portant adoption budget primitif de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis pour l'exercice 2023
- Question n°2023/13 : Délibération 2023/59 Budget annexe du Crématorium – Portant adoption du budget primitif pour l'exercice 2023
- Question n°2023/14 : Délibération 2023/60 Budget annexe Développement économique – Portant adoption du budget primitif pour l'exercice 2023
- Question n°2023/15 : Délibération 2023/61 Budget annexe Zone d'activité – Portant adoption du budget primitif pour l'exercice 2023
- Question n°2023/16 : Délibération 2023/62 Budget annexe service des eaux – Portant adoption du budget primitif pour l'exercice 2023
- Question n°2023/17 : Délibération 2023/63 Budget annexe Service assainissement - Portant adoption du budget primitif pour l'exercice 2023
- Question n°2023/18 : Délibération 2023/64 portant attribution des fonds de concours 2023/03
- Question n°2023/19 : Délibération 2023/65 portant attribution des subventions et cotisations 2023
- Question n°2023/20 : Délibération 2023/66 portant autorisation au Président de signer une convention de servitude au profit d'Enedis, pour le passage de lignes électriques souterraines, sur les parcelles A0859, A0872, A0861 et A0864
- Question n°2023/21 : Délibération 2023/67 fixant les modalités de mise en œuvre de la participation au financement de la protection sociale complémentaire des agents
- Question n°2023/22 : Délibération 2023/68 portant fixation libre des attributions de compensation pour l'exercice 2023
- Question n°2023/23 : Délibération 2023/69 portant modification de la délibération 2020/79 du 10 juillet 2020 relative à la désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis (CA2C) au Pôle Métropolitain du Hainaut-Cambrésis
- Question n°2023/24 : Délibération 2023/70 portant recrutement d'un emploi permanent
- Question n°2023/25 : Points divers

Après avoir fait l'appel et constaté le quorum, Monsieur Serge SIMEON, Président de la CA2C, déclare la séance ouverte à 18h12.

Il remercie M. Maurice DEFAUX – Maire de Saint-Hilaire-lez-Cambrai, de recevoir le conseil communautaire dans le foyer rural de sa commune.

Monsieur le Président passe ensuite la parole à M. DEFAUT qui accueille les élus et présente sa commune.

Un reportage réalisé par l'association les amis de Beffroi Vision est diffusé à l'Assemblée.

Question n°2023/1 : Délibération 2023/47 portant désignation du secrétaire de séance et approbation du procès-verbal de la réunion de Conseil Communautaire du 07 mars 2023

Conformément à l'article L5211-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil communautaire sont invités à :

- Désigner un secrétaire de séance
- Valider le procès-verbal de la réunion du 07 mars 2023.

L'ensemble des délibérations sont consultables sur le site internet : www.caudresis-catesis.fr.

M. Jérémy RICHARD est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 07 mars 2023 est validé.

Adoptée à l'unanimité

Annexe 2023/1 :

[Procès-verbal du Conseil Communautaire – Séance du 07 mars 2023](#)

Question n°2023/2 : Délibération 2023/48 actant la présentation du diagnostic du projet de territoire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis (CA2C)

Rapporteur : Monsieur le Président

Affaire suivie par Olivier LEVEAUX

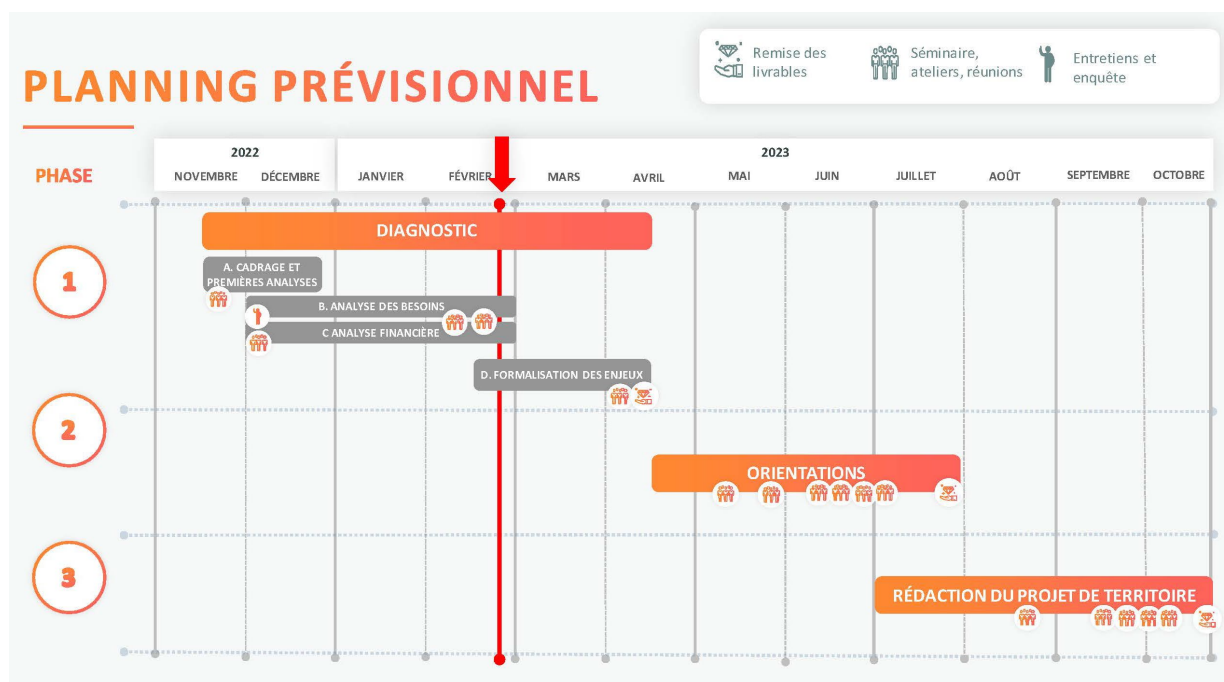
En novembre 2022, la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis lançait l'élaboration de son projet de territoire avec le soutien du Bureau d'étude *VOIRIN – CONSEIL EN MANAGEMENT* basé à Strasbourg.

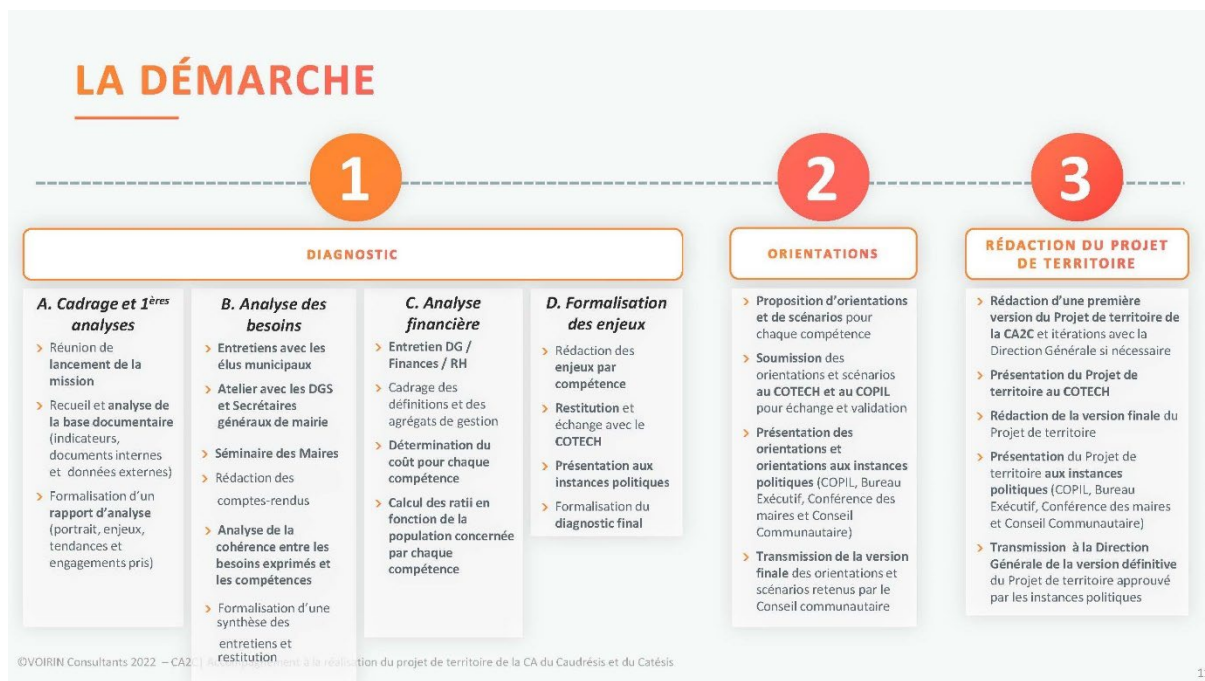
Le 1^{er} janvier 2019, la Communauté de communes du Caudrésis et du Catésis est devenue une Communauté d'Agglomération. Ce changement de statut s'est accompagné de la prise de nouvelles compétences (obligatoires, facultatives et optionnelles).

En formalisant un projet de territoire, la CA2C souhaite ainsi assoir une vision stratégique en interrogeant l'exercice de ses compétences.

L'objectif de la démarche :

- Elaborer un diagnostic exhaustif avec une vision partagée des besoins des communes membres de la CA2C ;
- Analyser la cohérence entre les besoins, les compétences exercées et les moyens alloués ;
- Etudier les différentes orientations à donner pour un projet fédérateur et coconstruit avec les communes ;
- Disposer d'un document stratégique socle qui définit les priorités et décrit les actions à mener pour relever les défis.





La phase de diagnostic étant achevée, celui-ci doit faire l'objet d'une présentation :

- Au Bureau Exécutif le 23 mars 2023
- A la Conférence des Maires le 28 mars 2023
- Au Conseil communautaire le 06 avril 2023

L'Assemblée prends acte de la présentation du Diagnostic.

Annexe 2023/2 :

[Diagnostic](#)

Le Bureau d'étude Voirin présente les éléments du diagnostic et ouvre le débat.

Monsieur le Président évoque les difficultés liées à la mobilité, et cite en exemple les problématiques rencontrées par les usagers de la SNCF, comme la diminution du nombre des trains, la fermeture des guichets à la gare de Caudry,

il est constaté non pas une baisse de la fréquentation, mais une baisse des prestations.

M. JUMEAUX précise que la SNCF subie en plus une pénurie de conducteur de trains.

Monsieur le Président remercie les élus et secrétaires de mairie pour leur contribution durant la phase de diagnostic.

Question n°2023/3 : Délibération 2023/49 portant information des décisions du Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis, dans le cadre de ses délégations, conformément à la délibération n°2020/63 du 10 juillet 2020

Vu la délibération 2020/63 du 10 juillet 2020 portant délégations de pouvoir du Conseil communautaire au Président,

Considérant qu'il appartient au Président de rendre compte des décisions prises par délégation, en application de l'article 5211-10 du CGCT,

L'Assemblée prend acte des décisions suivantes :

N°	Objet	Télétransmission
2023/8	Portant résiliation anticipée du marché public de travaux pour la réhabilitation du bâtiment communautaire à destination touristique fluvestre au Lieu-dit « Les Près de l'Eglise » à Rejet-de-Beaulieu	13/03/2023
2023/9	Portant attribution du marché public passé en procédure adaptée de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique du siège communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis	13/03/2023
2023/10	Portant attribution de la consultation passée en procédure adaptée pour les missions complémentaires relatives aux travaux de rénovation énergétique du siège communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis	29/03/2023
2023/11	Portant attribution du marché public passé sans publicité ni mise en concurrence préalables pour la gestion de l'hébergement et des activités de la Maison Forestière de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis	04/04/2023

Décision en cours de préparation :

Portant attribution du marché public passé en procédure adaptée de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique du siège communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis

Rapporteurs : M. Fabrice BACCOUT et M. Stéphane JUMEAUX

Affaire suivie par Mme Marie CASANOVA

La présente consultation a pour objet le recrutement d'un maître d'œuvre pour la préparation, l'organisation, le suivi et la réception des travaux de rénovations énergétique du siège communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis (CA2C).

Le maître d'œuvre accompagnera le maître d'ouvrage dans l'établissement des demandes de subventions des travaux.

Le maître d'œuvre s'engage à analyser et préparer l'attribution du marché public de travaux avant le 1^{er} juin 2023.

Les plis étaient à transmettre avant le 20 février 2022, 12h00. Deux plis ont été reçus l'un du bureau d'études Cible VRD et le second du groupement KONTEXT Architectes et SOLENER.

Après analyse des candidatures et évaluation des offres, les membres de la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 28 février 2023 à 09h00, ont souhaité attribuer le marché public à la société CIBLE VRD pour un montant initial de 37 356,15 € HT. L'offre financière de maîtrise d'œuvre comprend :

Une part fixe rémunérant les missions d'études, de préparation, d'obtention des subventions, de rédaction des pièces de consultation de marché public de travaux à hauteur de 22 413,40 € HT ;

Une rémunération indexée sur le montant total des travaux réalisés (estimés à 911 000 € HT) à hauteur de 1,64% rémunérant les missions d'organisation, de suivi et de réception des travaux.

Le montant définitif du marché public sera fixé à l'issue de la réception sans réserve des travaux et communiqué à l'assemblée.

Décision en cours de préparation :

Portant résiliation anticipée du marché public de travaux pour la réhabilitation du bâtiment communautaire à destination touristique fluvestre au Lieu-dit « Les Près de l'Église » à Rejet-de-Beaulieu

Rapporteur : M. Fabrice BACCOUT

Affaire suivie par Mme Marie CASANOVA

L'appel à projet concernant le développement de la maison éclusière de Rejet-de-Beaulieu ayant été classé infructueux, la Communauté d'Agglomération met fin au projet de rachat et de travaux du site.

Le marché public de travaux est résilié.

Conformément à l'article 50.4 du CCAG-TVX, les titulaires déchus obtiendront une indemnité de 5% du montant des prestations restant à réaliser à savoir :

Lot 1	DUCARNE	5 322,15 €
Lot 2	TOMICO	612,79 €
Lot 3	EIN	1 032,09 €
Lot 4	DESCAMPS TP	1 426,45 €
	TOTAL	8 393,48 €

Question n°2023/4 : Délibération 2023/50 portant autorisation de cession de terrains, sis ZAC Vallée Hérie, au profit de l'entreprise SAS ARTOIS MOTOCULTURE, par le biais de la SCI COURBOIS-DUMUR
Rapporteur : M. Frédéric BRICOUT
Affaire suivie par Yann BONNAIRE

La SAS ARTOIS MOTOCULTURE, présidée par monsieur Frédéric COURBOIS, immatriculée sous le SIREN 424 492 973 depuis 23 ans, établie à SAINTE-CATHERINE (62223) est spécialisée dans le secteur d'activité du commerce de gros de matériel agricole.

Par courrier du 10 février 2023, Monsieur COURBOIS a fait part à la CA2C des projets de développement de sa société et de son souhait d'implanter une concession de réparation et de vente de matériel agricole sur certaines des parcelles disponibles de la Vallée Hérie de Caudry.

Le projet est de construire un bâtiment d'environ 1500 m² (atelier et de surface de vente) avec une création de 10 à 15 emplois.

Les parcelles, situées ZAC Vallée Hérie, sont cadastrées A 982, A980, A978, A977 et A983, comme stipulé dans le plan de projet de division ci-joint et représentent une superficie totale de 11.728 m².

Considérant la proposition de l'entreprise d'acquérir ces terrains, par le biais de la SCI rattachée, à savoir la SCI COURBOIS-DUMUR, SIREN 497 606 681, à hauteur de 6,5 €/m²,

Considérant la compatibilité de ce projet avec le tissu économique local ainsi que les créations d'emplois engendrées,

Considérant l'avis du service des Domaines évaluant le bien à 6,5 €/m²,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'Assemblée autorise :

- **La division cadastrale comme stipulée dans le plan de projet de division ;**
- **La cession à la SCI COURBOIS-DUMUR des parcelles concernées pour un montant total de transaction à hauteur de 76 232 €HT soit 91 478,4 € TTC avec la condition suspensive particulière de réalisation du projet dans un délais de 18 mois ;**
- **Monsieur le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.**

Annexe 2023/4 :

Avis des domaines, Extrait du plan cadastral, Plan de division et désignation des propriétés

Question n°2023/5 : Délibération 2023/51 portant octroi de subventions aux entreprises du territoire dans le cadre de l'aide à la création d'entreprise, de l'aide au développement des Très Petites Entreprises (TPE) et de l'aide à l'immobilier d'entreprise

Rapporteur : M. Frédéric BRICOUT
Affaire suivie par Yann BONNAIRE

Par le biais de sa compétence « Développement Economique » et son partenariat avec la Région des Hauts-de-France, la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis a la possibilité d'octroyer aux entreprises de son territoire des aides financières directes sous forme de subventions.

Ces aides ont pour objectifs d'accompagner la création d'entreprise et de simplifier le développement des activités dans l'acquisition de matériel et la réalisation de travaux d'aménagement.

Vu la loi n°2015-911 du 7 Aout 2015 portant Nouvelle Organisation du territoire de la République, dite loi NOTRe,

Vu le code général des collectivités territoriales, dont son article L1511-2-1,

Vu le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) adopté par le Conseil Régional le 30 mars 2017 et approuvé par le Préfet de la Région Hauts-de-France le 29 juin 2017,

Vu la convention de partenariat n°18000030 relative à la participation de la CA2C au financement des aides et des régimes d'aides de la Région des Hauts-de-France.

*Vu l'avenant n° 1 de la convention partenariale et son annexe 6 concernant le cofinancement du dispositif régional d'aide au développement des TPE **fixant le montant de l'aide à 30% (plafonnée à 10.000€) des dépenses éligibles hors taxes,***

*Vu l'avenant n°2 de la convention partenariale et son annexe 5 concernant le cofinancement du dispositif régional d'aide à la création d'entreprise **fixant le montant de l'aide à 25% (plafonnée à 5.000 €) des dépenses éligibles hors taxe,***

Vu la délibération n°2017/0104 du Conseil Communautaire du 05 Octobre 2017, approuvant la convention de partenariat n°18000030 et autorisant le Président à signer les tous les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants,

Vu la délibération n°2020.00010 de la Commission permanente du Conseil Régional des Hauts-de-France du 04 février 2020 autorisant le Président du Conseil Régional à signer l'avenant n°2 de la convention de partenariat,

Vu la décision n° 2020/04 du Président de la Communauté d'Agglomération de signer l'avenant n°2 de la convention de partenariat n°18000030,

Vu la délibération 2022.01821 du Conseil Régional des Hauts-de-France du 08 décembre 2022 portant adoption du Schéma Régional de Développement Economique, d'innovation et d'internationalisation 2022-2028 et prolongeant les cadres d'intervention liées aux aides économiques jusqu'au 31 décembre 2023 ainsi que les conventions de partenariat conclues avec les EPCI dans le cadre de la répartition des

compétences en matière d'aides économiques au titre du SRDE/1 de la période 2017/2022, jusqu'au 31 décembre 2023,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'Assemblée décide :

- D'autoriser l'octroi de subventions au profit d'entreprises du Territoire de la CA2C comme indiqué dans le tableau suivant :

DEVELOPPEMENT :

COMMUNE	ENTREPRISE	ACTIVITE	REPRESENTANT	DEPENSES	SUBVENTION
Rejet de Beaulieu	SAS TEC 834 068 991 Depuis le 25/01/2018	Travaux d'espaces verts	M.RICHEZ Sébastien	39.000 €HT	10.000 €
Projet : Acquisition d'une mini-pelle					

- D'autoriser Monsieur le Président à assurer le suivi, le contrôle ainsi que les éventuelles régularisations ou annulations nécessaires ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'octroi, la régularisation voire l'annulation.

Question n°2023/6 : Délibération 2023/52 portant annulation d'octroi de subvention aux profits d'entreprises du territoire

Rapporteur : M. Frédéric BRICOUT

Affaire suivie par Yann BONNAIRE

Dans le cadre de sa compétence Développement Economique, la CA2C a la possibilité d'octroyer des subventions aux entreprises du Territoire afin de les accompagner dans leurs projets de création/développement.

L'octroi de ces subventions est, dans la majorité des cas, autoriser en phase de projet.

Malheureusement, en raison d'évènements internes ou externes, certains projets ne se réalisent pas ou ne se réalisent qu'en partie.

C'est le cas de la SNC DENHEZ « AU PTI PARIS » qui ne réalisera pas les investissements projetés.

Inchy en Cis	SNC DENHEZ « Le Pti PARIS » 342815628 depuis le 17/11/1987	Bar- Tabac – FDJ – PMU	M. Thierry DENHEZ	8.859 €	2.657 €
Projet : Adjonction d'une friagerie-brasserie au café traditionnel					

Aux vues des éléments, après en avoir délibéré à l'unanimité, l'Assemblée autorise :

- L'annulation de l'octroi de subvention accordé d'un montant de 2 657 € ;
- Le désengagement des fonds alloués ;
- La demande de remboursement de l'acompte déjà versé de 1328,5 €.

Question n°2023/7 : Délibération 2023/53 portant communication des indemnités des élus de la CA2C

Rapporteur : M. Serge SIMEON

Affaire suivie par Mme Caroline BASQUIN

Conformément à l'article L5211-12-1 du code général des collectivités territoriales, chaque année, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toutes natures, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant dans leur conseil, au titre de tout mandat ou de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la présente partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers communautaires avant l'examen du budget de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Considérant la strate démographique 50 000-99 000 habitants, l'indemnité du Président peut être fixée à 110% de l'indice brut 1027 (soit une indemnité brute annuelle de 53 136,97€) et les indemnités des Vice-Présidents à 44% de l'indice brut 1027 (soit une indemnité brute annuelle de 21 254,79€).

Considérant l'effectif du conseil communautaire, le nombre maximal de Vice-Président est de 15,

Considérant qu'il a été décidé de nommer 12 Vice-Présidents, de fixer l'indemnité du Président à 64% de l'indice brut 1027, l'indemnité des deux premiers Vice-Présidents à 36% de l'indice brut 1027 et les 10 autres Vice-Présidents à 25,71% de l'indice brut 1027,

Vu le code général des collectivités territoriales, dont son article L5211-12-1,

L'Assemblée prend acte de la communication des indemnités des élus de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis conformément à l'article L5211-12-1 du code général des collectivités territoriales.

Annexe 2023/7 :

[Tableau des indemnités annuelles des élus de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis conformément à l'article L5211-12-1 du code général des collectivités territoriales](#)

Question n°2023/8 : Délibération 2023/54 portant adoption des comptes de gestion pour l'exercice 2022

**Rapporteur : Mme Axelle DOERLER
Affaire suivie par Mme Carole DEPOILLY**

*Après avoir entendu le rapport de Madame Axelle DOERLER, Vice-Présidente aux finances,
Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,*

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

1° STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 212129 et L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'Assemblée approuve les comptes de gestion pour l'exercice 2022 dressés par le trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, et déclare que les comptes de gestion 2022, annexés à la présente délibération, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Annexe 2023/8 :

Les comptes de gestion détaillés sont annexés à la fin de la note de synthèse

Synthèse Compte de gestion pour l'exercice 2022

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

61900 - CA DU CAUDRESIS ET DU CATESIS					Exercice 2022
	RÉSULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2021	PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	1 556 911,96		1 957 640,93		3 514 552,89
Fonctionnement	8 722 470,18	1 751 235,55	1 902 142,86		8 873 377,49
TOTAL I	10 279 382,14	1 751 235,55	3 859 783,79		12 387 930,38
II - Budgets des services à caractère administratif					
61905-ZONE ACTIVITES ECONOMIQUES					
Investissement	-26 450,23		-2 079 162,90		-2 105 613,13
Fonctionnement	2 346,41	2 346,41	2 121 141,85		2 121 141,85
Sous-Total	-24 103,82	2 346,41	41 978,95		15 528,72
61917-LOCATION BATIMENT A DEV ECO					
Investissement	716 486,44		-874 494,82		-158 008,38
Fonctionnement	0,01		895 212,95		895 212,96
Sous-Total	716 486,45		20 718,13		737 204,58
TOTAL II	692 382,63	2 346,41	62 697,08		752 733,30
III - Budgets des services					

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

61900 - CA DU CAUDRESIS ET DU CATÉSIS

Exercice 2022

	RÉSULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2021	PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
caractère industriel et commercial					
61916-CREMATORIUM					
Investissement	6 760,56		77 482,52		84 243,08
Fonctionnement	1 903,86		-1 903,86		
Sous-Total	8 664,42		75 578,66		84 243,08
61918-SERVICE DES EAUX - CA2C					
Investissement	-41 670,65		77 615,76		35 945,11
Fonctionnement	152 100,83	41 670,65	7 401,45		117 831,63
Sous-Total	110 430,18	41 670,65	85 017,21		153 776,74
61919-SERVICE ASSAINISSEMENT - CA2C					
Investissement	-45 547,39		45 547,39		
Fonctionnement	78 996,77	45 547,39	-10 768,21		22 681,17
Sous-Total	33 449,38	45 547,39	34 779,18		22 681,17
TOTAL III	152 543,98	87 218,04	195 375,05		260 700,99
TOTAL I + II + III	11 124 308,75	1 840 800,00	4 117 855,92		13 401 364,67

Envoyé en préfecture le 10/07/2023

Reçu en préfecture le 10/07/2023

Publié le

Conseil communautaire - 06/04/2023 - 18h

ID : 059-200030633-20230704-2023_71-DE

S²LO

Question n°2023/9 : Délibération 2023/55 portant adoption des Comptes Administratifs pour l'exercice 2022

**Rapporteur : M. Paul SOUPLY
Affaire suivie par Mme Carole DEPOILLY**

Après avoir entendu Mme Axelle DOERLER, Vice-Présidente aux finances, sur la présentation synthétique des résultats de tous budgets retraités, les comptes 2022 sont présentés pour chacun de ces budgets, et détaillés par politique publique,

Après avoir approuvé le compte de gestion de l'exercice 2022 lors de la même séance du Conseil Communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales, dont ses articles L.212114, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président de séance autre que le Président pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que M. Paul SOUPLY, doyen d'âge, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur Serge SIMEON, Président, s'est retiré de la salle en laissant la présidence de séance à M. Paul SOUPLY, doyen d'âge, pour le vote du compte administratif,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'Assemblée :

- **Adopte les comptes administratifs de l'exercice 2022, annexés à la présente délibération, dressés par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;**
- **Constata, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;**
- **Arrête les résultats définitifs tels que résumés en annexe de la présente délibération.**

Annexe 2023/9 :

[Les comptes administratifs détaillés sont annexés à la fin de la note de synthèse](#)

Synthèse Compte administratif Budget Principal :

		Dépenses	Recettes	Résultat
Réalisation 2022	Section de fonctionnement	42 993 980,24	44 896 123,10	1 902 142,86
	Section d'investissement	6 131 655,99	8 089 296,92	1 957 640,93
		+	+	
Report 2021	Section de fonctionnement		6 971 234,63	
	Section d'investissement		1 556 911,96	
		=	=	
Total avec report		49 125 636,23	61 513 566,61	12 387 930,38
RAR reporter en N+1	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement	2 388 454,33		
Résultat CUMULE	Section de fonctionnement	42 993 980,24	51 867 357,73	8 873 377,49
	Section d'investissement	8 520 110,32	9 646 208,88	1 126 098,56
	TOTAL CUMULE	51 514 090,56	61 513 566,61	9 999 476,05

Synthèse Compte administratif Crématorium

		Dépenses	Recettes	Résultat
Réalisation 2022	Section de fonctionnement	731 106,68	729 202,82	-1 903,86
	Section d'investissement	3 677,19	81 159,71	77 482,52
		+	+	
Report 2021	Section de fonctionnement		1 903,86	1 903,86
	Section d'investissement		6 760,56	6 760,56
		=	=	
Total avec report		734 783,87	819 026,95	84 243,08
RAR reporter en N+1	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement	9 298,55		
Résultat CUMULE	Section de fonctionnement	731 106,68	731 106,68	0,00
	Section d'investissement	12 975,74	87 920,27	74 944,53
	TOTAL CUMULE	744 082,42	819 026,95	74 944,53

Synthèse Compte administratif Développement économique

		Dépenses	Recettes	Résultat
Réalisation 2022	Section de fonctionnement	1 891 350,90	2 786 563,85	895 212,95
	Section d'investissement	2 624 127,32	1 749 632,50	-874 494,82
		+	+	
Report 2021	Section de fonctionnement		0,01	0,01
	Section d'investissement		716 486,44	716 486,44
		=	=	
	Total avec report	4 515 478,22	5 252 682,80	737 204,58
RAR reporter en N+1	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement	3180		
Résultat CUMULE	Section de fonctionnement	1 891 350,90	2 786 563,86	895 212,96
	Section d'investissement	2 627 307,32	2 466 118,94	-161 188,38
	TOTAL CUMULE	4 518 658,22	5 252 682,80	734 024,58

Synthèse Compte administratif ZAE

		Dépenses	Recettes	Résultat
Réalisation 2022	Section de fonctionnement	3 289 967,77	5 411 109,62	2 121 141,85
	Section d'investissement	2 827 339,41	748 176,51	-2 079 162,90
		+	+	
Report 2021	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement	26 450,23		-26 450,23
		=	=	
Total avec report		6 143 757,41	6 159 286,13	15 528,72
RAR reporter en N+1	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement	8 340,00		
Résultat CUMULE	Section de fonctionnement	3 289 967,77	5 411 109,62	2 121 141,85
	Section d'investissement	2 862 129,64	748 176,51	-2 113 953,13
	TOTAL CUMULE	6 152 097,41	6 159 286,13	7 188,72

Synthèse Compte administratif Service des eaux

		Dépenses	Recettes	Résultat
Réalisation 2022	Section de fonctionnement	966,42	8 367,87	7 401,45
	Section d'investissement		77 615,76	77 615,76
		+	+	
Report 2021	Section de fonctionnement		110 430,18	110 430,18
	Section d'investissement	41 670,65		-41 670,65
		=	=	
	Total avec report	42 637,07	196 413,81	153 776,74
RAR reporter en N+1	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement			
Résultat CUMULE	Section de fonctionnement	966,42	118 798,05	117 831,63
	Section d'investissement	41 670,65	77 615,76	35 945,11
	TOTAL CUMULE	42 637,07	196 413,81	153 776,74

Synthèse Compte administratif Service assainissement :

		Dépenses	Recettes	Résultat
Réalisation	Section de fonctionnement	12 459,41	1 691,20	-10 768,21
2022	Section d'investissement		45547,39	45 547,39
		+	+	
Report	Section de fonctionnement		33449,38	33449,38
2021	Section d'investissement	45547,39		-45547,39
		=	=	
	Total avec report	58 006,80	80 687,97	22 681,17
RAR reporter en N+1	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement			
Résultat CUMULE	Section de fonctionnement	12 459,41	35 140,58	22 681,17
	Section d'investissement	45 547,39	45 547,39	0,00
	TOTAL CUMULE	58 006,80	80 687,97	22 681,17

Question n°2023/10 : Délibération 2023/56 portant affectation des résultats des budgets l'exercice 2022

Rapporteur : Mme Axelle DOERLER
Affaire suivie par Mme Carole DEPOILLY

Madame la Vice-Présidente expose :

Le vote des comptes administratifs constitue l'arrêté définitif des comptes de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre pour l'exercice considéré.

Il permet de déterminer d'une part, le résultat des sections de fonctionnement ainsi que le solde d'exécution des sections d'investissement et, d'autre part, les restes à réaliser qui seront reportés aux budgets de l'exercice suivant.

Après constatation des résultats de fonctionnement, l'assemblée délibérante peut affecter ces résultats en tout ou partie :

- Soit au financement de la section d'investissement ;
- Soit au financement de la section de fonctionnement pour le budget concerné.

Étant précisé que ce résultat doit être affecté en priorité :

- A l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur,
- A la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement.

Pour le solde et selon la décision de l'assemblée délibérante, en excédent de fonctionnement reporté ou en une dotation complémentaire en réserve.

Vu l'approbation du compte financier 2022,

Vu les résultats de clôture,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'Assemblée approuve les affectations de résultat 2022 suivantes :

	Résultat de Clôture de l'exercice 2022	Reste à Réaliser 2022	Résultat final	Part affectée à l'investissement 1068	Part affectée en report à nouveau
Budget Principal					
Fonctionnement	8 873 377,49		8 873 377,49	0	8 873 377,49
Investissement	3 514 552,89	-2 388 454,33	1 126 098,56		3 514 552,89
Bâtiment dev Eco	pas de subvention d'équilibre				
Fonctionnement	895 212,96		895 212,96	-161 188,38	734 024,58
Investissement	-158 008,38	-3 180,00	-161 188,38		-158 008,38
ZAC VALLEE HERIE	subvention d'équilibre 2 386 223,90				
Fonctionnement	2 121 141,85		2 121 141,85	-2 113 953,13	7 188,72
Investissement	-2 105 613,13	-8 340,00	-2 113 953,13		-2 105 613,13

	Résultat de Clôture de l'exercice 2022	Reste à Réaliser 2022	Résultat final	Part affectée à l'investissement 1068	Part affectée en report à nouveau
CREMATORIUM	subvention d'équilibre de 158 698,26				
Fonctionnement	0,00		0,00	0	0,00
Investissement	84 243,08	-9 298,55	74 944,53		84 243,08
service des eaux					
Fonctionnement	117 831,63		117 831,63	0,00	117 831,63
Investissement	35 945,11		35 945,11		35 945,11
service assainissement					
Fonctionnement	22 681,17		22 681,17	0	22 681,17
Investissement	0,00	0,00	0,00		0,00

Question n°2023/11 : Délibération 2023/57 portant sur les taux de fiscalité pour l'exercice 2023

**Rapporteur : Mme Axelle DOERLER
Affaire suivie par Mme Carole DEPOILLY**

L'article 1639 A du code général des impôts (CGI) dispose que les collectivités locales et leurs groupements font connaître aux services fiscaux, avant le 15 avril de chaque année, les décisions relatives aux taux d'imposition.

Considérant la présentation par Madame la Vice-Présidente en charge des finances du rapport orientation budgétaire,

Considérant la tenue du débat orientation budgétaire,

Vu le code général des collectivités territoriales, dont les articles L1612-2, L3131-1, L3131-2, L3211-1, L3212-1, L3212-2 et suivants,

Vu l'article 1636 sexies du CGI, la délibération du vote des taux doit être spécifique et distincte du vote du budget, même si les taux adoptés sont identiques à ceux de l'exercice précédent,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'Assemblée décide :

- **De fixer les taux suivants :**
 - **Taxe sur le foncier bâti : 6,50 %**
 - **Taxe sur le foncier non bâti : 12,62 %**
 - **Taxe d'habitation des résidences secondaires : 9.57 %**
 - **Cotisation foncière des entreprises : 28,70%**
 - **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 17,80 %**
- **De voter le produit attendu de la taxe GEMAPI pour l'année 2023 à 471 934,90 €.**

Annexe 2023/11 : [Etats 1259, 1259 TEOM](#)

Question n°2023/12 : Délibération 2023/58 Budget principal – Portant adoption budget primitif de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis pour l'exercice 2023

**Rapporteur : Mme Axelle DOERLER
Affaire suivie par Mme Carole DEPOILLY**

Madame la Vice-Présidente expose :

Considérant la date butoir du vote du budget primitif fixée au 15 avril de l'exercice auquel il se rapporte,

Considérant la note de synthèse présentée par la Vice-Présidente en charge des finances,

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2023,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la république, et notamment ses articles 11 et 13 prévoyant l'organisation d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les collectivités de plus de 3 500 habitants,

Vu l'instruction M57 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 1^{er} janvier 2023,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'Assemblée décide :

- **Étant précisé que le budget primitif de 2023 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2022 ;**
- **De confirmer que la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis a décidé de voter son budget par chapitre et par nature, accompagné d'une présentation par fonction en conformité avec l'instruction M57 ;**
- **D'adopter dans l'ensemble le budget primitif 2023 de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis comme suit :**

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	6 920 913,71	6 920 913,71
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	2 388 454,33	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 3 514 552,89
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		9 309 368,04	10 435 466,60
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	42 186 186,83	42 186 186,83
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 8 873 377,49
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		42 186 186,83	51 059 564,32
TOTAL DU BUDGET (4)		51 495 554,87	61 495 030,92

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	364 183,64	168 068,14	50 000,00	50 000,00	218 068,14
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	1 891 308,87	1 335 756,88	810 000,00	810 000,00	2 145 756,88
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	3 799 617,24	884 629,31	3 884 753,22	3 884 753,22	4 769 382,53
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	133 513,50	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		6 188 623,25	2 388 454,33	4 744 753,22	4 744 753,22	7 133 207,55
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	156 900,70	156 900,70	156 900,70
16	Emprunts et dettes assimilées	1 925 111,13	0,00	1 952 179,37	1 952 179,37	1 952 179,37
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		1 925 111,13	0,00	2 109 080,07	2 109 080,07	2 109 080,07
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		8 113 734,38	2 388 454,33	6 853 833,29	6 853 833,29	9 242 287,62
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	61 629,84		67 080,42	67 080,42	67 080,42
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		61 629,84		67 080,42	67 080,42	67 080,42
TOTAL		8 175 364,22	2 388 454,33	6 920 913,71	6 920 913,71	9 309 368,04
						+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE						0,00
						=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						9 309 368,04

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	612 077,00	0,00	1 339 503,70	1 339 503,70	1 339 503,70
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		612 077,00	0,00	1 339 503,70	1 339 503,70	1 339 503,70
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		612 077,00	0,00	1 339 503,70	1 339 503,70	1 339 503,70
021	Virement de la section de fonctionnement (10)	2 125 736,24		3 192 866,01	3 192 866,01	3 192 866,01
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	2 148 385,00		2 388 544,00	2 388 544,00	2 388 544,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		4 274 121,24		5 581 410,01	5 581 410,01	5 581 410,01
TOTAL		4 886 198,24	0,00	6 920 913,71	6 920 913,71	6 920 913,71
						+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE						3 514 552,89
						=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						10 435 466,60

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	7 543 716,28	0,00	7 829 465,72	7 829 465,72	7 829 465,72
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	2 601 122,00	0,00	2 516 331,12	2 516 331,12	2 516 331,12
014	Atténuations de produits	13 586 291,00	0,00	13 717 863,08	13 717 863,08	13 717 863,08
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	11 012 611,44	0,00	11 810 917,92	11 810 917,92	11 810 917,92
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		34 743 740,72	0,00	35 874 577,84	35 874 577,84	35 874 577,84
66	Charges financières	801 300,57	0,00	728 933,48	728 933,48	728 933,48
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	1 265,50	1 265,50	1 265,50
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		35 545 041,29	0,00	36 604 776,82	36 604 776,82	36 604 776,82

023	Virement à la section d'investissement (4)	2 125 736,24		3 192 866,01	3 192 866,01	3 192 866,01
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	2 148 385,00		2 388 544,00	2 388 544,00	2 388 544,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		4 274 121,24		5 581 410,01	5 581 410,01	5 581 410,01

TOTAL	39 819 162,53	0,00	42 186 186,83	42 186 186,83	42 186 186,83
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	42 186 186,83
--	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	186 536,52	0,00	166 399,11	166 399,11	166 399,11
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	169 265,00	0,00	265 216,00	265 216,00	265 216,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	4 051 250,00	0,00	11 162 041,30	11 162 041,30	11 162 041,30
731	Fiscalité locale	19 031 963,00	0,00	18 008 003,00	18 008 003,00	18 008 003,00
74	Dotations et participations (3)	12 211 514,00	0,00	12 342 747,00	12 342 747,00	12 342 747,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	71 533,00	0,00	99 959,00	99 959,00	99 959,00
Total des recettes de gestion courante		35 722 061,52	0,00	42 044 365,41	42 044 365,41	42 044 365,41
76	Produits financiers	20 000,00	0,00	74 741,00	74 741,00	74 741,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		35 742 061,52	0,00	42 119 106,41	42 119 106,41	42 119 106,41
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	61 629,84		67 080,42	67 080,42	67 080,42
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		61 629,84		67 080,42	67 080,42	67 080,42
TOTAL		35 803 691,36	0,00	42 186 186,83	42 186 186,83	42 186 186,83
						+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						8 873 377,49
						=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						51 059 564,32

Question n°2023/13 : Délibération 2023/59 Budget annexe du Crématorium – Portant adoption du budget primitif pour l'exercice 2023

Rapporteur : Mme Axelle DOERLER
Affaire suivie par Mme Carole DEPOILLY

Madame la Vice-Présidente expose :

Considérant la date butoir du vote du budget primitif fixée au 15 avril de l'exercice auquel il se rapporte,

Considérant la note de synthèse présentée par la Vice-Présidente en charge des finances,

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2023,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la république, et notamment ses articles 11 et 13 prévoyant l'organisation d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les collectivités de plus de 3 500 habitants.

Vu l'instruction M4 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 1er janvier 2023.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'Assemblée décide - étant précisé que le budget primitif de 2023 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2022 - d'adopter dans l'ensemble le budget primitif 2023 du crematorium comme suit :

EXPLOITATION			
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	678 137,44	678 137,44
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		678 137,44	678 137,44
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	124 708,81	49 764,28
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	9 298,55	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 84 243,08
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		134 007,36	134 007,36
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		812 144,80	812 144,80

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	545 000,57	0,00	492 363,16	492 363,16	492 363,16
012	Charges de personnel, frais assimilés	126 400,00	0,00	136 000,00	136 000,00	136 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00	0,00	10,00	10,00	10,00
Total des dépenses de gestion des services		671 410,57	0,00	628 373,16	628 373,16	628 373,16
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	3 903,85	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		675 314,42	0,00	628 373,16	628 373,16	628 373,16
023	Virement à la section d'investissement (6)	51 476,44		0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	81 160,27		49 764,28	49 764,28	49 764,28
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		132 636,71		49 764,28	49 764,28	49 764,28
TOTAL		807 951,13	0,00	678 137,44	678 137,44	678 137,44

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	678 137,44
---	-------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	545 180,00	0,00	484 744,29	484 744,29	484 744,29
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	183 567,27	0,00	193 393,15	193 393,15	193 393,15
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		728 747,27	0,00	678 137,44	678 137,44	678 137,44
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	77 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		806 047,27	0,00	678 137,44	678 137,44	678 137,44
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		806 047,27	0,00	678 137,44	678 137,44	678 137,44

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	678 137,44
---	-------------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
21	Immobilisations corporelles	72 857,00	9 298,55	119 708,81	119 708,81	129 007,36
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	72 857,00	9 298,55	124 708,81	124 708,81	134 007,36
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	72 857,00	9 298,55	124 708,81	124 708,81	134 007,36
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	72 857,00	9 298,55	124 708,81	124 708,81	134 007,36

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	134 007,36
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	51 476,44		0,00	0,00	0,00

040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	81 160,27		49 764,28	49 764,28	49 764,28
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		132 636,71		49 764,28	49 764,28	49 764,28
TOTAL		132 636,71	0,00	49 764,28	49 764,28	49 764,28

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	84 243,08
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	134 007,36
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	49 764,28
---	------------------

**Question n°2023/14 : Délibération 2023/60 Budget annexe
Développement économique – Portant adoption
du budget primitif pour l'exercice 2023**

**Rapporteur : Mme Axelle DOERLER
Affaire suivie par Mme Carole DEPOILLY**

Madame la Vice-Présidente expose :

Considérant la date butoir du vote du budget primitif fixée au 15 avril de l'exercice auquel il se rapporte,

Considérant la note de synthèse présentée par la Vice-Présidente en charge des finances,

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2023,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la république, et notamment ses articles 11 et 13 prévoyant l'organisation d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les collectivités de plus de 3 500 habitants,

Vu l'instruction M57 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 1^{er} janvier 2023,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'Assemblée décide - étant précisé que le budget primitif de 2023 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2022 - d'adopter dans l'ensemble le budget primitif 2023 du budget annexe développement économique comme suit :

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	333 502,39	494 690,77
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	3 180,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 158 008,38	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		494 690,77	494 690,77
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	432 950,83	95 652,20
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 734 024,58
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		432 950,83	829 676,78
TOTAL DU BUDGET (4)		927 641,60	1 324 367,55

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	19 713,26	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	13 086,00	3 180,00	5 000,00	5 000,00	8 180,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		32 799,26	3 180,00	10 000,00	10 000,00	13 180,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	307 349,28	0,00	323 502,39	323 502,39	323 502,39
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		307 349,28	0,00	323 502,39	323 502,39	323 502,39
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		340 148,54	3 180,00	333 502,39	333 502,39	336 682,39

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	950 002,82		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		950 002,82		0,00	0,00	0,00

TOTAL	1 290 151,36	3 180,00	333 502,39	333 502,39	336 682,39
--------------	---------------------	-----------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	158 008,38
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	494 690,77
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	161 188,38	161 188,38	161 188,38
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	480 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		480 100,00	0,00	161 188,38	161 188,38	161 188,38
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		480 100,00	0,00	161 188,38	161 188,38	161 188,38

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	1 087 130,62		223 078,68	223 078,68	223 078,68
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	163 059,29		110 423,71	110 423,71	110 423,71
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 250 189,91		333 502,39	333 502,39	333 502,39

TOTAL	1 730 289,91	0,00	494 690,77	494 690,77	494 690,77
--------------	---------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	494 690,77
---	-------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	84 499,99	0,00	48 018,44	48 018,44	48 018,44
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	20,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		84 519,99	0,00	48 018,44	48 018,44	48 018,44
66	Charges financières	65 105,28	0,00	51 430,00	51 430,00	51 430,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		149 625,27	0,00	99 448,44	99 448,44	99 448,44
023	Virement à la section d'investissement (4)	1 087 130,62		223 078,68	223 078,68	223 078,68
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	163 059,29		110 423,71	110 423,71	110 423,71
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 250 189,91		333 502,39	333 502,39	333 502,39
TOTAL		1 399 815,18	0,00	432 950,83	432 950,83	432 950,83
						+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						0,00
						=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						432 950,83

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	58 944,00	0,00	95 652,20	95 652,20	95 652,20
Total des recettes de gestion courante		58 944,00	0,00	95 652,20	95 652,20	95 652,20
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		58 944,00	0,00	95 652,20	95 652,20	95 652,20

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	1 117 847,22		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		1 117 847,22		0,00	0,00	0,00

TOTAL	1 176 791,22	0,00	95 652,20	95 652,20	95 652,20
--------------	---------------------	-------------	------------------	------------------	------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	734 024,58
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	829 676,78
--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	333 502,39	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-------------------	--

Question n°2023/15 : Délibération 2023/61 Budget annexe Zone d'activité – Portant adoption du budget primitif pour l'exercice 2023

Rapporteur : Mme Axelle DOERLER
Affaire suivie par Mme Carole DEPOILLY

Madame la Vice-Présidente expose :

Considérant la date butoir du vote du budget primitif fixée au 15 avril de l'exercice auquel il se rapporte,

Considérant la note de synthèse présentée par la Vice-Présidente en charge des finances,

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2022,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la république, et notamment ses articles 11 et 13 prévoyant l'organisation d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les collectivités de plus de 3 500 habitants,

Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 1^{er} janvier 2021,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'Assemblée décide - étant précisé que le budget primitif de 2023 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2022 - d'adopter dans l'ensemble le budget primitif 2023 du budget annexe Zone d'activité comme suit :

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	3 181 652,62	5 295 605,75
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	8 340,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 2 105 613,13	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		5 295 605,75	5 295 605,75
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	4 021 476,49	4 014 287,77
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 7 188,72
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		4 021 476,49	4 021 476,49
TOTAL DU BUDGET (4)		9 317 082,24	9 317 082,24

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	2 880,00	2 880,00	0,00	0,00	2 880,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	358 010,07	5 460,00	0,00	0,00	5 460,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		360 890,07	8 340,00	0,00	0,00	8 340,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	78 262,61	0,00	82 053,70	82 053,70	82 053,70
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		78 262,61	0,00	82 053,70	82 053,70	82 053,70
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		439 152,68	8 340,00	82 053,70	82 053,70	90 393,70

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		3 099 598,92	3 099 598,92	3 099 598,92
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		3 099 598,92	3 099 598,92	3 099 598,92

TOTAL		439 152,68	8 340,00	3 181 652,62	3 181 652,62	3 189 992,62
						+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE						2 105 613,13
						=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						5 295 605,75

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	2 346,41	0,00	2 113 953,13	2 113 953,13	2 113 953,13
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	454 857,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		457 203,41	0,00	2 113 953,13	2 113 953,13	2 113 953,13
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		457 203,41	0,00	2 113 953,13	2 113 953,13	2 113 953,13

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		889 869,50	889 869,50	889 869,50
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	8 399,50		2 291 783,12	2 291 783,12	2 291 783,12
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		8 399,50		3 181 652,62	3 181 652,62	3 181 652,62

TOTAL	465 602,91	0,00	5 295 605,75	5 295 605,75	5 295 605,75
--------------	-------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 295 605,75
---	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	914 688,85	914 688,85	914 688,85
Total des recettes de gestion courante		0,00	0,00	914 688,85	914 688,85	914 688,85
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		0,00	0,00	914 688,85	914 688,85	914 688,85
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		3 099 598,92	3 099 598,92	3 099 598,92
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		3 099 598,92	3 099 598,92	3 099 598,92
TOTAL		0,00	0,00	4 014 287,77	4 014 287,77	4 014 287,77
						+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						7 188,72
						=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						4 021 476,49

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	3 000,00	0,00	817 815,80	817 815,80	817 815,80
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	8 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		11 900,00	0,00	817 815,80	817 815,80	817 815,80
66	Charges financières	25 839,07	0,00	22 008,07	22 008,07	22 008,07
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		37 739,07	0,00	839 823,87	839 823,87	839 823,87

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		889 869,50	889 869,50	889 869,50
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	8 399,50		2 291 783,12	2 291 783,12	2 291 783,12
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		8 399,50		3 181 652,62	3 181 652,62	3 181 652,62

TOTAL	46 138,57	0,00	4 021 476,49	4 021 476,49	4 021 476,49
--------------	------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 021 476,49
--	---------------------

Question n°2023/16 : Délibération 2023/62 Budget annexe service des eaux – Portant adoption du budget primitif pour l'exercice 2023

Rapporteur : Mme Axelle DOERLER
Affaire suivie par Mme Carole DEPOILLY

Madame la Vice-Présidente expose :

Considérant la date butoir du vote du budget primitif fixée au 15 avril de l'exercice auquel il se rapporte,

Considérant la note de synthèse présentée par la Vice-Présidente en charge des finances,

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2023,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la république, et notamment ses articles 11 et 13 prévoyant l'organisation d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les collectivités de plus de 3 500 habitants,

Vu l'instruction M49 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 1^{er} janvier 2023,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'Assemblée décide - étant précisé que le budget primitif de 2023 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2022 - d'adopter dans l'ensemble le budget primitif 2023 du budget annexe Service des eaux comme suit :

EXPLOITATION		
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE		
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	62 738,72	0,00
+	+	+
REPORTS		
RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 117 863,63
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	62 738,72	117 863,63
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE		
CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	0,00	0,00
+	+	+
REPORTS		
RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 35 945,11
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	0,00	35 945,11
TOTAL		
TOTAL DU BUDGET (3)	62 738,72	153 808,74

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	8 938,76	8 938,76	8 938,76
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	53 799,96	53 799,96	53 799,96
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		0,00	0,00	62 738,72	62 738,72	62 738,72
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	62 738,72	62 738,72	62 738,72

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

62 738,72

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

117 863,63

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES

117 863,63

Question n°2023/17 : Délibération 2023/63 Budget annexe Service assainissement - Portant adoption du budget primitif pour l'exercice 2023

Rapporteur : Mme Axelle DOERLER
Affaire suivie par Mme Carole DEPOILLY

Madame la Vice-Présidente expose :

Considérant la date butoir du vote du budget primitif fixée au 15 avril de l'exercice auquel il se rapporte,

Considérant la note de synthèse présentée par la Vice-Présidente en charge des finances,

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2023,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la république, et notamment ses articles 11 et 13 prévoyant l'organisation d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les collectivités de plus de 3 500 habitants,

Vu l'instruction M49 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 1^{er} janvier 2023,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'Assemblée décide - étant précisé que le budget primitif de 2023 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2022 - d'adopter dans l'ensemble le budget primitif 2023 du budget annexe service assainissement comme suit :

EXPLOITATION		
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE		
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 096,92	0,00
+	+	+
REPORTS		
RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 22 681,17
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	1 096,92	22 681,17
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE		
CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	0,00	0,00
+	+	+
REPORTS		
RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	0,00	0,00
TOTAL		
TOTAL DU BUDGET (3)	1 096,92	22 681,17

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	33 449,38	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		33 449,38	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	1 096,92	1 096,92	1 096,92
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		33 449,38	0,00	1 096,92	1 096,92	1 096,92
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		33 449,38	0,00	1 096,92	1 096,92	1 096,92

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 096,92
---	-----------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	22 681,17
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	22 681,17
---	------------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	45 547,39	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	45 547,39	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	45 547,39	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		45 547,39	0,00	0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
--	------

Question n°2023/18 : Délibération 2023/64 portant attribution des fonds de concours 2023/03

Rapporteur : Mme Axelle DOERLER
Affaire suivie par Mme Carole DEPOILLY

La Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis (CA2C) souhaitant renforcer le soutien à l'investissement de ses communes membres a mis en place un fonds de concours.

Modalités de versement :

- 50 % lors de l'engagement des travaux, sur présentation de l'ordre de service
- Le solde lors de l'achèvement des travaux, sur présentation par la commune d'un récapitulatif des dépenses exposées certifié par le comptable public
- La commune s'engage à solliciter le solde du fonds de concours pour le 31 décembre de l'année n+1 de la présente délibération, à défaut les crédits seront annulés.

Vu le code général des collectivités territoriales, et dont son article L5214-16 V,

Vu la délibération n°202217 du Conseil Communautaire approuvant le règlement d'attribution des fonds de concours,

Vu la délibération n°202309 du conseil communautaire portant le montant du fonds de concours développement durable à 40 000 € pour la période 2022-2027, plafonné à 20 000 € sur 2022-2024 et 20 000 € sur 2025-2027

Vu les Statuts de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis, dont les dispositions incluant les Communes ci-dessous, comme l'une de ses communes membres,

Considérant que les projets susmentionnés présentent l'ensemble des conditions requises pour l'attribution du fonds de concours,

Considérant que les montants du fonds de concours n'excèdent pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément aux plans de financement ci dessous indiqué,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'Assemblée décide

- **D'attribuer un fonds de concours aux communes listées ci-après :**

COMMUNES	FDC	OBJET	COUT PROJET	SUBVENTION	AUTO FINANCEMENT	MTT FOND DE CONCOURS
ors	Volet 1	rénovation et effacement de réseaux	274 213,50	94 797,00	159 416,50	20 000,00
Malincourt	Volet 1	Rénovation énergétique Ecole	495 001,00	396 000,00	99 000,00	20 000,00
Avesnes les aubert	Volet 1	Aménagement locaux gendarmerie	63 748,00	25 499,00	38 249,00	19 124,50
Maurois	volet 1	Rénovation toiture bâtiment annexe	18 070,70	0,00	18 070,70	9 035,35
						68 159,85

COMMUNES	FDC	OBJET	COUT PROJET	SUBVENTION	AUTO FINANCEMENT	MTT FOND DE CONCOURS
Malincourt	Volet 2	Rénovation énergétique Ecole	495 000,00	396 000,00	99 000,00	20 000,00
Rejet de Beaulieu	Volet 2	Rénovation énergétique Ecole et garderie	272 495,50	191 368,00	81 127,50	20 000,00
						40 000,00

- **D'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions d'attributions ainsi que tout acte y afférent ;**
- **De préciser que les crédits sont ouverts sur le budget 2023 à hauteur de 300 000 € sur le volet 1 et 200 000 € sur le volet 2 ;**
- **De préciser que la consommation de l'enveloppe s'élève dorénavant à 183 275.60 € sur volet 1 et 56 431 € sur volet 2.**

Question n°2023/19 : Délibération 2023/65 portant attribution des subventions et cotisations 2023

Rapporteur : Mme Axelle DOERLER
Affaire suivie par Mme Carole DEPOILLY

La présente délibération a pour objet de proposer un soutien aux associations et organismes des domaines listés ci-dessous pour l'exercice 2023.

Madame Axelle DOERLER, Vice-Présidente aux finances propose :

personnes Agées			
	2022	2023	
Clic	12 824,80	13 200,00	2,93% Subvention

Economie / Tourisme			
	2022	2023	evolution
Initiative Cambresis	38 961,00	42 207,00	8,33% cotisation
IG dentelle	3 000,00	3 000,00	Subvention
Groupeement des UCAC			Subvention
Agence d'attractivité	112 000,00		Cotisation
Réussir notre sambre	1 000,00		Subvention
OT le Cateau	1 000,00		Subvention
OT caudry			Subvention
Voie navigables de France	94 332,00	94 332,00	Cotisation
Alliance seine escaut nord europe	1 000,00		Subvention
i nord	6 412,40	6 378,90	-0,52% Subvention

Emploi			
	2022	2023	
Cambresis emploi	130 760,00	129 870,00	Cotisation
Mission Locale	96 847,50	96 847,50	Cotisation

Divers			
	2022	2023	
Pays du CIS	168 831,00	NR	cotisation
Pays du CIS	97 402,50	NR	cotisation
SDA	48 679,50	48 093,00	-1,20% cotisation
AMF	2 987,07	NR	
AMR59	645,65	641,24	
ADCF	6 818,17	7 102,26	

Syndicat des eaux			
	2022	2023	evolution
SYMSEE syndicat mixte du sud est de l'escaut	103 603,61	108 783,79	5,00% cotisation
SMAECEA syndicat mixte d'aménagement et d'entretien des cours d'eau avensois	16 354,00	22 512,00	37,65% cotisation
SMABE	334 056,60	332 310,90	-0,52% cotisation
Syndicat mixte du PNR avensois	6 582,51	6 582,51	0,00% cotisation
Symea	20 558,21	21 586,12	5,00% cotisation
SIDEN SIAN - GEPU	1 328 292,00	1 448 592,56	9,06% cotisation

Dechet			
	2022	2023	
SIAVED	7 467 181,00	7 467 181,00	0,00% cotisation

Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'Assemblée décide d'affecter les montants d'autorisation d'engagement nécessaires sur le budget 2023 sur les chapitres budgétaires correspondants à savoir 6574.

Question n°2023/20 : Délibération 2023/66 portant autorisation au Président de signer une convention de servitude au profit d'Enedis, pour le passage de lignes électriques souterraines, sur les parcelles A0859, A0872, A0861 et A0864

Rapporteur : M. Fabrice BACCOUT

Affaire suivie par Olivier LEVEAUX

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, la société ENEDIS souhaite procéder à des travaux sur les parcelles A0859, A0872, A0861 et A0864 appartenant à la CA2C.

Les travaux consistent à passer des lignes électriques souterraines sur les 4 parcelles précédemment citées pour un ouvrage situé rue de Pinczow 59540 CAUDRY.

ENEDIS sollicite la CA2C afin d'obtenir l'autorisation pour effectuer les travaux. Pour ce faire, une convention de servitude doit être établie.

Vu le Code de l'énergie et, notamment, ses articles L232-1 et L323-2,

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L2241-1 et L2122-21, R2333-105 et R2333-105-1,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et, notamment, son article L2122-4,

Considérant la convention de servitude en annexe,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'Assemblée décide

- **D'approuver la convention de servitude telle qu'annexée ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces découlant de la présente et, notamment, ladite convention de servitude.**

Annexe 2023/20 :

[Convention de servitude](#)

Question n°2023/21 : Délibération 2023/67 fixant les modalités de mise en œuvre de la participation au financement de la protection sociale complémentaire des agents

Rapporteur : M. Fabrice BACCOUT
Affaire suivie par Mme Caroline BASQUIN

Selon les dispositions de l'article L827-1 du code général de la fonction publique, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent. La participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités.

Sont éligibles à cette participation, les contrats et règlements en matière de santé ou de prévoyance remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires, actifs ou retraités, attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues ou vérifiée dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence.

Ainsi, le décret n°2011-1474 du 08 novembre 2011, dispose que l'employeur peut choisir entre la convention de participation ou la labellisation dans le cadre du versement d'une aide sociale auprès des organismes de complémentaire santé et prévoyance.

La convention de participation dont le principe est la sélection d'un seul organisme de complémentaire labellisé, dans le cadre d'un appel à la concurrence lancé par la collectivité, permet une gestion plus unitaire du dispositif, mais l'agent n'a que le choix d'adhérer ou de ne pas adhérer dans ce cas.

La labellisation permet la portabilité de la participation d'une collectivité à une autre (détachement, mutation, etc.), la liberté de choix par l'agent de sa complémentaire parmi les organismes dont les contrats sont labellisés.

Lors du Comité Social Territorial qui s'est tenu le 1^{er} mars 2023, le collège agent a sollicité une participation forfaitaire de la collectivité concernant la mutuelle santé et la prévoyance.

Cette participation deviendra obligatoire pour le risque prévoyance à effet du 1^{er} janvier 2025 selon un minimum de 7€ brut mensuel, et pour le risque santé à effet du 1^{er} janvier 2026 selon un minimum de 15€ brut mensuel.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L827-1 et suivants du code général de la fonction publique relatifs à la protection sociale complémentaire ;

Vu le décret n°2011-1474 du 08 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents et les quatre arrêtés d'application du 08 novembre 2011 ;

Vu l'avis favorable du comité social territorial du 1^{er} mars 2023 ;

Considérant le contexte inflationniste,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'Assemblée décide :

- **De participer financièrement à compter du 1^{er} juin 2023 aux seules garanties labellisées, comme le prévoit la réglementation, sur présentation d'une attestation d'adhésion de l'agent, puis versera directement le montant de la participation à l'agent,**
- **De fixer le niveau de participation comme suit :**
 - **Pour le risque santé : 15€ brut mensuel**

- Pour le risque prévoyance : 7€ brut mensuel
- D'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

Question n°2023/22 : Délibération 2023/68 portant fixation libre des attributions de compensation pour l'exercice 2023

**Rapporteur : M. Pierre-Henri DUDANT
Affaire suivie par Mme Carole DEPOILLY**

Monsieur DUDANT, Président de la commission locale d'évaluation des charges transférées soumet à l'approbation du Conseil Communautaire la révision libre des attributions de compensation 2023.

Monsieur DUDANT invite le conseil municipal de chacune des communes intéressées à délibérer sur l'approbation du montant révisé de l'attribution de compensation selon :

- Choix des communes sur l'extinction de l'éclairage public
- Application de l'augmentation de l'électricité pour les communes de droit dérogatoire
- Actualisation des montants IFER selon versement 2022
- Accords GEPU Noréade/commune
- Retour de transfert de charge des compétences assainissement et eau

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Considérant que les communes ont délibéré favorablement à la révision libre prévue à la délibération 2022/50.

Considérant le rapport de révision libre des attributions de compensation en annexe,

Considérant que la révision libre du montant de l'attribution de compensation nécessite une délibération concordante du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'Assemblée :

- **Approuve les montants révisés des attributions de compensation repris dans le tableau ci-après ;**
- **Invite les conseils municipaux des communes intéressées à prendre une délibération concordante.**

Annexe 2023/22 :

[Rapport portant révision libre des charges transférées pour l'exercice budgétaire 2023](#)

COMMUNES	AC 2023
AVESNES-LES-AUBERT	171 068,00
BAZUEL	26 162,00
BEAUMONT-EN-CIS	9 261,20
BEAUVOIS-EN-CAMBRÉSIS	368 622,63
BERTRY	258 226,00
BÉTHENCOURT	107 209,00
BÉVILLERS	13 584,00
BOUSSIÈRES-EN-CIS	-12 728,00
BRIASTRE	48 005,00
BUSIGNY	341 194,35
CARNIÈRES	21 930,00
CATEAU-CAMBRÉSIS	1 754 107,96
CATILLON-SUR-SAMBRE	12 706,00
CATTENIÈRES	198 541,00
CAUDRY	8 712 561,79
CAULLERY	189 722,00
CLARY	69 041,34
DEHÉRIES	2 663,33
ÉLINCOURT	-6 028,00
ESTOURMEL	-9 369,00
FONTAINE-AU-PIRE	24 865,91
GROISE	-17 556,00
HAUCOURT-EN-CIS	-6 168,00
HONNECHY	48 896,08
INCHY-EN-CAMBRÉSIS	76 102,23
LIGNY-EN-CAMBRÉSIS	261 747,39
MALINCOURT	24 184,00
MARETZ	10 648,00
MAUROIS	4 511,00
MAZINGHIEN	-10 484,00
MONTAY	6 921,00
MONTIGNY-EN-CIS	130 656,00
NEUVILLY	-45 147,24
ORS	90 920,00
POMMEREUIL	8 048,48
QUIÉVY	78 450,31
REJET-DE-BEAULIEU	-9 546,32
REUMONT	-14 089,40
SAINT-AUBERT	-20 537,00
SAINT-BENIN	5 967,00
SAINT-HILAIRE-LEZ-CAMBRAI	27 427,00
SAINT-SOUPLET	-40 328,00
SAINT-VAAST-EN-CAMBRÉSIS	-36 344,00
TROISVILLES	49 383,00
VILLERS-OUTRÉAUX	389 686,00
WALINCOURT-SELVIGNY	117 140,37

Question n°2023/23 : Délibération 2023/69 portant modification de la délibération 2020/79 du 10 juillet 2020 relative à la désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis (CA2C) au Pôle Métropolitain du Hainaut-Cambrésis

Rapporteur : M. Serge SIMEON

Affaire suivie par Françoise DECAUX

Par délibérations 2020/79 du 10 juillet 2020, le Conseil communautaire fixait la liste des représentants de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis (4 titulaires et 4 suppléants) au Syndicat Mixte du Pôle Métropolitain du Hainaut-Cambrésis.

TITULAIRES	SUPPLEANTS
SIMEON Serge	JUMEAUX Stéphane
OLIVIER Jacques	QUONIOU Henri
BRICOUT Frédéric	KEHL Didier
RIBES Laurence	MARECHALLE Didier

Il convient de remplacer M. Didier KEHL qui n'est plus élu communautaire.

Vu le code général des collectivités territoriales, dont l'article L5711-1,

Vu les statuts du Syndicat Mixte du Pôle Métropolitain du Hainaut-Cambrésis,

Vu la délibération 2020/79 du 10 juillet 2020,

Considérant la nécessité de mettre à jour la représentation de la CA2C aux instances du Syndicat Mixte du Pôle Métropolitain du Hainaut du Cambrésis,

Considérant la proposition du Bureau Exécutif de désigner M. Michel HENNEQUART, proposition validée par la Conférence des Maires,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'Assemblée valide la désignation proposée.

Monsieur le Président rappelle le périmètre du Pôle Métropolitain

Il précise que ce devait être, un lieu d'échange et fédérateur sur 2 thématiques : le tourisme et la santé.

Il ajoute qu'une réunion est prévue en juin 2023 pour y évoquer son devenir.

Question n°2023/24 : Délibération 2023/70 portant recrutement d'un emploi permanent

Rapporteur : M. Serge SIMEON

Affaire suivie par Mme Caroline BASQUIN

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- la catégorie hiérarchique dont l'emploi relève,
- pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures (... / 35èmes).

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités peuvent recruter, en application de l'article L.332-14 du code précité, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

Considérant le tableau des emplois adopté par l'assemblée le 20 octobre 2022 ;

Considérant que les besoins du service nécessitent le recrutement d'un emploi permanent d'un agent administratif et d'accueil ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'Assemblée décide :

- **Le recrutement d'un emploi permanent d'un agent administratif et d'accueil à temps complet,**
- **À ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux au grade d'Adjoint Administratif relevant de la catégorie hiérarchique C,**
- **L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : agent administratif et d'accueil,**
- **La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné,**
- **De préciser que le recrutement se fera à compter du 1er mai 2023,**
- **D'imputer les dépenses à la section fonctionnement du budget 2023,**
- **Le poste pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.**

Question n°2023/25 : Points divers

- Prochaines dates :
 - Conférence des Maires le 21 juin 2023 – Mazinghien
 - Conseil communautaire le 04 juillet 2023 – La Fabrique, Beauvois en Cambrésis

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h49.

- Sont annexés au présent procès-verbal les documents transmis aux membres du Conseil communautaire et joints aux délibérations.

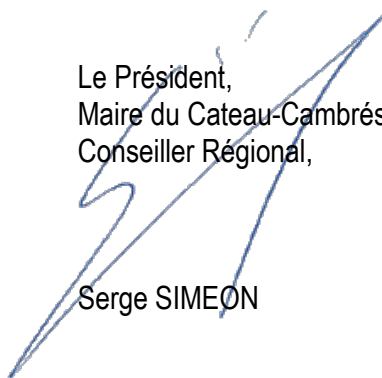
Le secrétaire de séance



M. Jérémy RICHARD

CA2C
Communauté d'Agglomération
Caudrésis-Catésis

Le Président,
Maire du Cateau-Cambrésis
Conseiller Régional,



Serge SIMEON

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Caudresis-Catesis
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2023_71
Objet :	Délibération 2023/71 portant désignation du secrétaire de séance et approbation du procès-verbal de la réunion de Conseil Communautaire
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-07-04 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.2 - Fonctionnement des assemblées
Identifiant unique :	059-200030633-20230704-2023_71-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200030633-20230704-2023_71-DE-1-1_0.xml	text/xml	968 o
Document principal (Délibération) Nom original : 71.pdf Nom métier : 99_DE-059-200030633-20230704-2023_71-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	3.9 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	10 juillet 2023 à 11h18min42s	Dépôt initial
En attente de transmission	10 juillet 2023 à 11h18min46s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	10 juillet 2023 à 11h18min49s	Transmis au MI
Acquittement reçu	10 juillet 2023 à 11h19min08s	Reçu par le MI le 2023-07-10